

Pour pouvoir être aidé dans l'introduction de votre demande, vous devez vous munir des documents suivants :



CARTE D'IDENTITÉ (CHEF DE MÉNAGE + ÉTUDIANT)

POUR LES DEMANDES ÉLECTRONIQUES;
AVOIR LE CODE PIN DE LA
CARTE D'IDENTITÉ OU
L'APPLICATION "ITSME"



CARTE DE BANQUE DU DEMANDEUR



COMPOSITION DE MÉNAGE

S'IL Y A EU DES CHANGEMENTS RÉCENTS
(À DEMANDER À LA COMMUNE)



AVERTISSEMENT EXTRAIT DE RÔLE DES REVENUS 2024 – EXERCICE D'IMPOSITION 2025 (SPF FINANCES)



ATTESTATION DE REVENUS (CHÔMAGE, CPAS, MUTUELLE,...)



ATTESTATION D'INSCRIPTION DÉFINITIVE - SI INSCRIPTION DANS LE SUPÉRIEUR (À DEMANDER À L'ÉCOLE)



Coordination **Sociale** Uccle
Sociale Coördinatie Ukkel

Une initiative de la Coordination
sociale du CPAS d'Uccle.

Pour les lieux et dates précises,
rendez-vous sur
coordinationsociale.cpasuccle.be



Chée d'Alsemberg 860
1180 Uccle



Pour plus d'informations sur les
allocations d'études :

<https://allocations-etudes.cfwb.be>



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



 **CPAS
OCMW**
Uccle-Ukkel

2026-2027

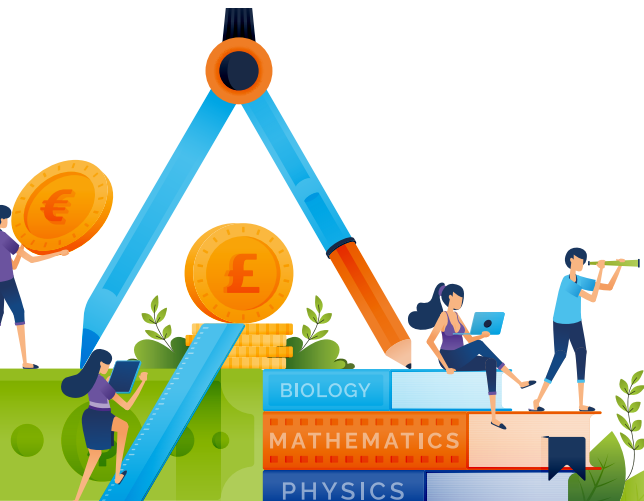
Campagne d'aide à l'introduction
des demandes pour les
allocations d'études et
les **réductions de minerval**
en Fédération Wallonie-Bruxelles

Allocation d'études et minerval

L'allocation d'études - aussi appelée « bourse d'études » - est une aide financière pouvant être accordée par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux élèves de l'enseignement secondaire et aux étudiants de l'enseignement supérieur.

A partir de l'année académique 2026-2027, de nouveaux montants de minerval seront appliqués en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ceux-ci sont harmonisés et calculés sur base de votre situation financière. Une demande d'allocation d'études est nécessaire pour déterminer si vous pouvez bénéficier d'un minerval réduit ou d'une exonération.

La demande doit être introduite **au plus tard le 31 octobre 2026** (sauf exceptions reprises sur le site : allocations-etudes.cfwb.be).



Plusieurs services et associations à Uccle vous accompagnent dès le mois d'août jusqu'au 31 octobre 2026 dans l'introduction de vos demandes pour le secondaire et le supérieur

Les associations et services qui peuvent vous aider :

■ La Cellule PromoJob du CPAS d'Uccle

De septembre et jusqu'à fin octobre 2026
Sur rendez-vous
Chaussée d'Alsemberg 860 – 1180 Uccle
allocations.etudes@cpasuccle.be
02 370 75 11

■ Infor Jeunes Bruxelles

Tous les mardis et jeudis de 13h30 à 17h du 18 août à fin octobre 2026
Sans rendez-vous
Rue de Stalle 292b – 1180 Uccle
(Site 1 dans la cafétaria) 02 370 86 87

■ La Maison de quartier 1180

Le mercredi 16 septembre de 10h30 à 12h30
Sans rendez-vous
Rue Robert Scott 14 - 1180 Uccle
mq1180@uccle.brussels

■ La Maison de quartier Homborch

Le jeudi 17 septembre de 16h à 18h
Sans rendez-vous
Rue du Kriekenput 14 - 1180 Uccle
mqhomborch@uccle.brussels

■ Le PAS asbl

Le jeudi 8 octobre de 12h à 14h
Sans rendez-vous
Chaussée de Neerstalle 489 – 1180 Uccle
lepasasbl@hotmail.com

■ Le PCS Homborch

Le mercredi 7 octobre de 14h à 16h
Sans rendez-vous
Place du Chat Botté 7 – 1180 Uccle
info@pcshomborch.be

■ Le PCS Melkriek

Le mercredi 16 septembre de 16h à 18h
Sans rendez-vous
Rue Georges Ugeux 1 – 1180 Uccle
info@pcsmelkriek.be

■ Le PCS Merlo

Le vendredi 18 septembre et 9 octobre de 14h à 16h
Sans rendez-vous
Chée de Neerstalle 390 bte 023 – 1180 Uccle
info@pcsmerlo.be

■ Le Service social de la Commune d'Uccle

Tous les jours jusqu'à fin octobre 2026
Sur rendez-vous
Rue de Stalle 77 -1180 Uccle
02 605 12 00 – social@uccle.brussels